



Fonds en euros :
Etat des lieux 2025

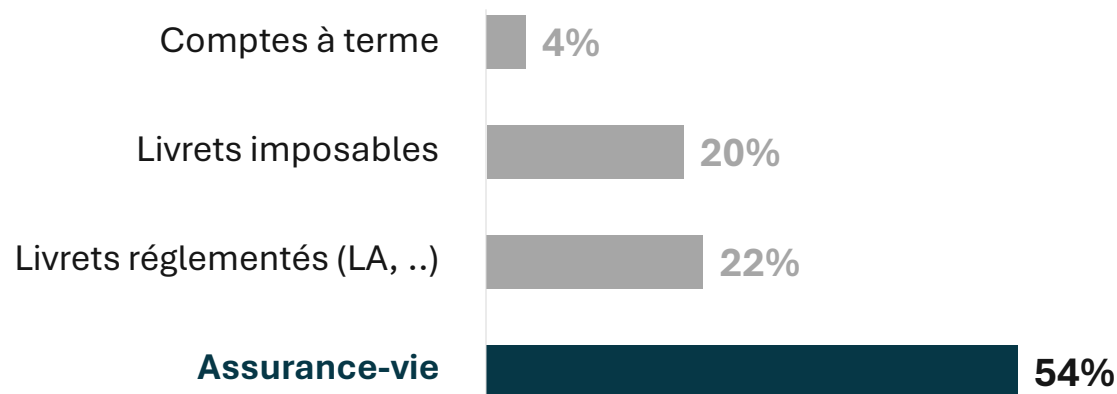
Février 2026

Sommaire

- 1 Objectifs de l'épargnant
- 2 Contexte macroéconomique
- 3 Comportement des épargnants
- 4 Renforcement de la diversification
- 5 Divergence des trajectoires fiscales
- 6 Renforcement de la diversification
- 7 Positionnement dans l'allocation cible
- 8 Stratégie commerciale

Objectif de l'épargnant

L'enveloppe fiscale de l'assurance-vie est choisie par plus de 20 millions de détenteurs comme pierre angulaire de leur épargne. Fin 2025, **l'assurance-vie représente plus de la moitié du patrimoine financier des Français**, confirmant ainsi son rôle central dans la gestion de l'épargne :



L'assurance-vie permet de répondre, dans près de 40 % des cas, à des objectifs patrimoniaux tout au long de la vie : constitution d'un patrimoine financier (études des enfants, etc.), préparation de la retraite et transmission du patrimoine (protection du conjoint, de la famille, etc.). En cohérence avec ces objectifs, la durée moyenne de détention est de 13 ans avec près de la moitié des détenteurs avec un contrat de plus de 10 ans.

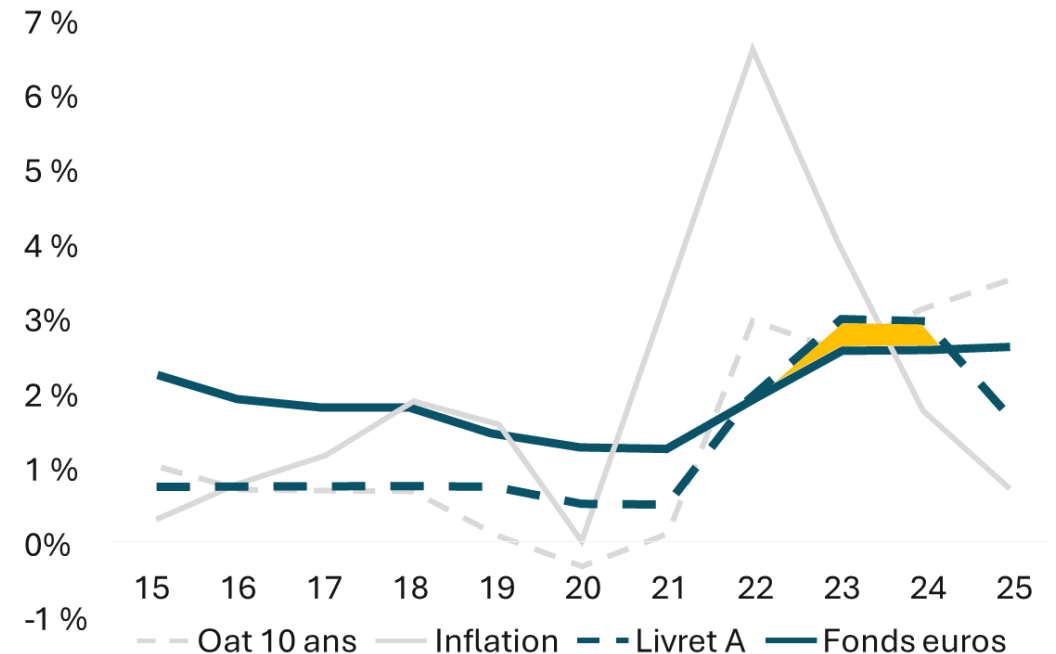
Parmi les supports d'investissement disponibles, **le fonds en euros répond au besoin de sécurisation des encours exprimé par 40 % des épargnants**. Ceux-ci comparant souvent son rendement à celui des livrets réglementés afin d'y placer l'excédent de leur épargne de précaution dans une optique de sécurité.

Contexte macroéconomique

La situation macro-économique a été plutôt favorable au fonds en euros sur l'année 2025 avec :

- des taux à long terme supérieurs à 3% qui permettent de reconstituer progressivement le rendement de l'actif général sur le long terme
- des taux à court terme et un taux d'inflation qui diminuent conjointement et abaissent progressivement la rémunération des livrets réglementés. Le rendement du livret A passe de 3% fin 2024 à 1.5% début 2026.

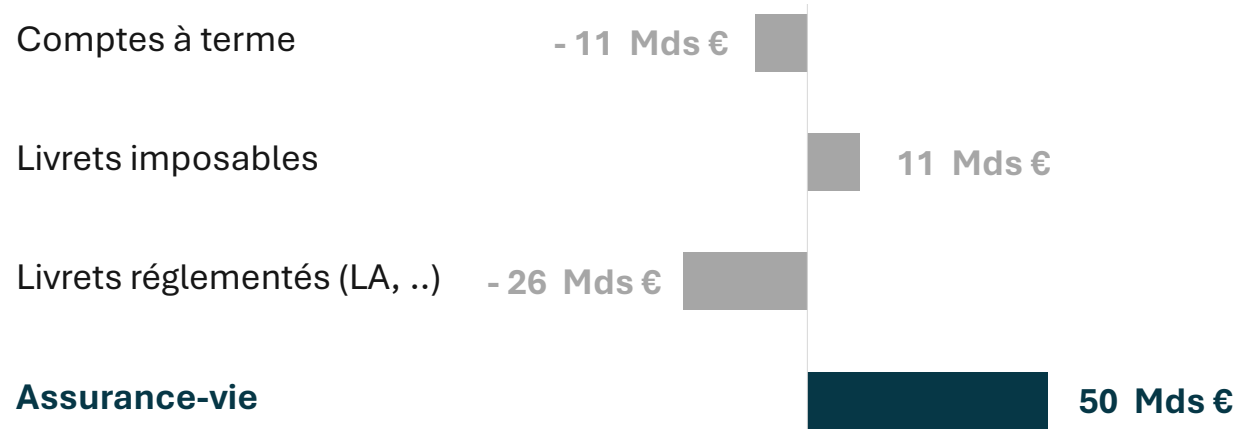
Dans ce contexte, les assureurs devraient servir à fin 2025 un taux sur le fonds en euros légèrement supérieur à celui de 2024 et démarreront l'année 2026 avec un avantage compétitif par rapport aux rendements des livrets réglementés, ce qui n'était plus arrivé depuis 2022 (cf. zone en jaune du tableau).



Comportement des épargnants

Ce changement d'environnement économique et financier a mené les épargnants dès 2025 à revoir l'allocation de leur flux d'épargne et de leur patrimoine financier pour privilégier l'assurance-vie au détriment des livrets réglementés (Livret A, LDD, PEL) dont la collecte bascule en territoire négatif.

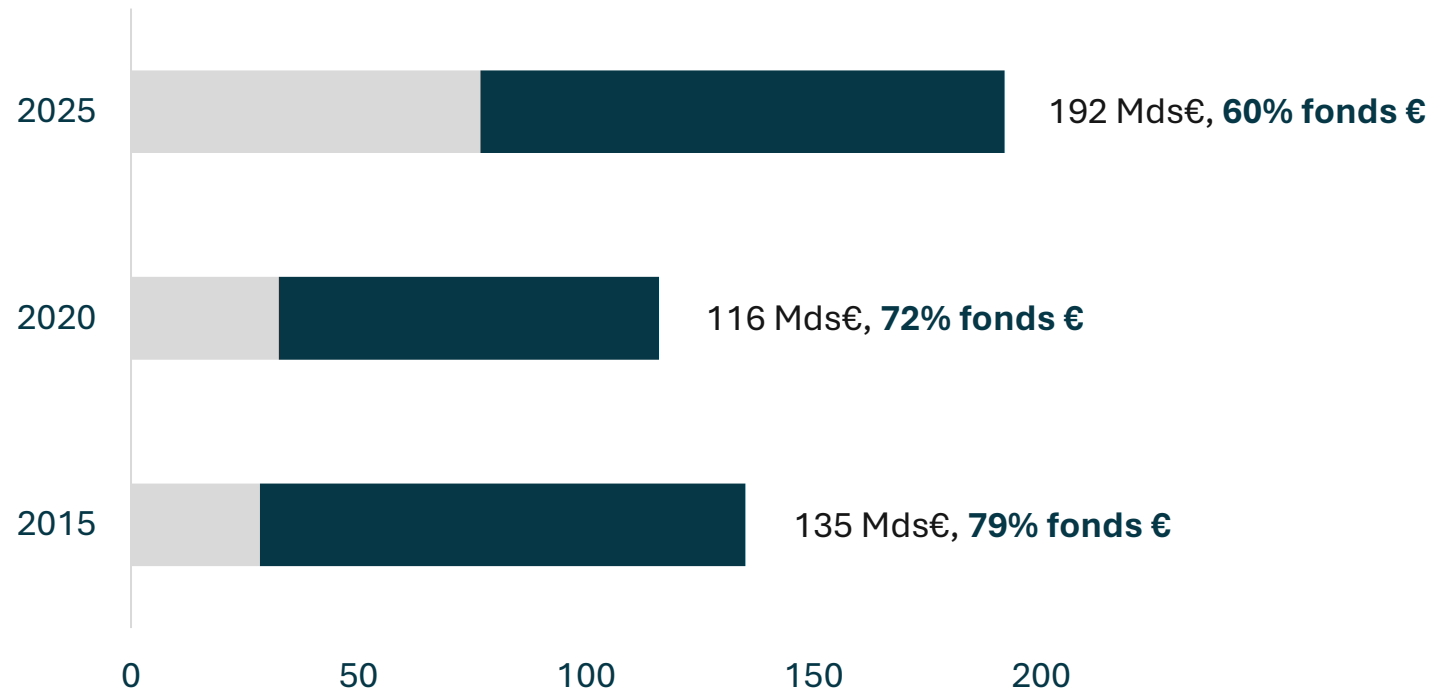
La collecte nette en assurance-vie atteint en 2025 son plus haut niveau historique depuis les 15 dernières années avec près de 50Mds€, dont 8Mds€ sur le fonds en euros après 5 années de décollecte.



Les réseaux de distribution voient leur rôle de devoir de conseil renforcé auprès des épargnants dans la gestion de la réorientation de ses flux avec notamment l'information sur l'adéquation entre l'horizon de détention et la structure de frais et règles fiscales qui diffère de l'épargne réglementée.

Renforcement de la diversification

Plus globalement, les épargnants ont versé près de **200 milliards d'euros en assurance vie sur l'année 2025, dont 60% sur le fonds en euros** avec des prestations en recul de 3% par rapport à 2024.



La progression de la part des unités de compte dans les encours sur les 10 dernières années (+20%) illustre, au-delà des aspects macroéconomiques, la montée en compétence des réseaux de distribution à apporter aux épargnants une bonne connaissance du mécanisme des classes d'actifs risqués.

Divergence des trajectoires

Le fonds en euros est accessible dans deux enveloppes fiscales : l'assurance-vie (objectif principal de transmission) et le PER individuel (objectif principal de préparation de la retraite) qui partage une enveloppe fiscale commune au décès.

Coté Assurance-vie, le régime fiscal reste inchangé en 2026 tant sur le volet des revenus que des capitaux décès. Il était notamment question d'élargir l'impôt sur la fortune immobilière aux encours détenus sur le fonds en euros des épargnants les plus aisés.

Coté PER individuel, le régime fiscal évolue avec :

- L'arrêt de la déductibilité des sommes versées à l'impôt sur le revenu après 70 ans pour garder l'esprit du dispositif.
- Le cumul du plafond de versement déductible passe de 3 ans à 5 ans.
- Les capitaux décès ne seront finalement pas imposés au décès du souscripteur, demande prononcée du fait que les sommes versées par le défunt ont donné lieu à un avantage fiscal sous forme de déduction d'impôt.

Enfin l'assurance-vie sera exonérée de la hausse de la CSG de 1.4% sur les revenus du capital pour 2026 contrairement au PER individuel.

La rigidité du régime fiscal de l'assurance-vie devrait renforcer l'attrait de cette enveloppe fiscale sur l'année à venir, et dans son élan la collecte sur le fonds en euros.

Positionnement des allocations cibles

Bien qu'il demeure le pilier des encours, son positionnement a évolué depuis les années 1990. Initialement unique dans les contrats, le fonds en euros doit désormais cohabiter avec des unités de compte sans garantie en capital, qui gagnent progressivement en poids dans les allocations des épargnants, passant de 19 % à 32 % des encours au cours des vingt dernières années.

L'accélération de la progression des actifs risqués depuis 2015 s'explique par la recherche de rendement sur les marchés actions, dans un environnement de taux durablement bas, qui a progressivement érodé la performance des fonds en euros.

À partir de 2020, l'épargnant recherche un nouvel usage de la poche risquée de son contrat, en privilégiant, par rapport aux actions, des classes d'actifs permettant de substituer la garantie du capital à tout moment du fonds en euros par une garantie partielle ou totale à échéance, en contrepartie d'une meilleure visibilité sur le rendement attendu.

Les choix des épargnants s'orientent alors vers les actifs obligataires, redevenus attractifs avec la remontée des taux, mais surtout vers les produits structurés, dont la part dans la collecte est passée de 30 % en 2021 à 55 % en 2023. Ces supports à formule, complexes par nature, nécessitent une information renforcée de l'épargnant et la validation de sa bonne compréhension via un questionnaire spécifique avant tout investissement.

Dans ce contexte, le fonds en euros se retrouve en concurrence, au sein de l'allocation cible de la collecte, avec des supports de nature proche de ses sous-jacents : 60 % de fonds en euros, 20 % de produits structurés et 20 % d'autres actifs risqués, notamment obligataires.

Stratégie commerciale

Dans le contexte actuel, le pilotage de la collecte 2026 en assurance-vie doit permettre de répondre à un compromis entre :

- **Le développement de la collecte sur le fonds en euros pour augmenter le rendement de l'actif général et le taux servi aux épargnants, avec l'avantage pour les réseaux de distribution :**
 - D'une compréhension aisée par l'épargnant du fonctionnement du fonds en euros (capital garanti, effet cliquet) ;
 - D'une lecture directe par l'épargnant d'un taux servi 2025 supérieur au rendement des livrets réglementés début 2026 ;
 - D'actions commerciales ciblées via des dispositifs de bonification sur versement/encours avec notamment des règles de durée, de montant minimum investi et de minimum d'actif risqué notamment.
- **La préservation des compétences des réseaux de distribution à commercialiser des unités de compte :**
 - Maintien de la part des actifs risqués à son niveau actuel (40%) avec la validation de la bonne compréhension des supports par l'épargnant et de l'adéquation de l'allocation globale à son profil de risque ;
 - Un ralentissement marqué de la collecte en UC au profit du seul fonds en euros sur les prochaines années entraînerait un redémarrage lent de la production en cas de retournement de cycle, notamment lors d'une baisse des taux. À titre d'illustration, il a fallu près de dix ans pour faire progresser la part des UC de 20 % en 2015 à 40 % en 2025.



<https://ekla.consulting/>



contact@ekla.consulting

ekla
CONSULTING